

AH GROUPE

**Société par actions simplifiée
au capital de 423 520 euros
Siège social : 12 MONT SAINTE-CROIX, 57600 FORBACH
439 873 373 RCS SARREGUEMINES**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 19 décembre
A 14h00

Monsieur Alain HAMAN, demeurant 10 rue du Mont Sainte-Croix , 57600 FORBACH,

Associé Unique de la société AH GROUPE ,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital autorisée en date du 09 janvier 2025

DÉCISION UNIQUE

L'Associé Unique rappelle que par décision en date du 9 Janvier 2025, il a décidé une réduction du capital social de 17 700 euros par voie de remboursement de 885 actions au prix de 113 euros par action, soit pour un prix total de 100 000 euros, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions ou du rejet de celles-ci par le tribunal Judiciaire ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 100 000 euros.

L'Associé Unique indique :

- que la réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers sociaux ont disposé, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'opposition,
- que le procès-verbal de ladite décision a été déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de SARREGUEMINES le 19/11/2025, et que ce dépôt faisait courir le délai légal d'opposition,
- qu'à la date du 11/12/2025, soit à l'expiration du délai de vingt jours fixé à l'article R. 225-152 du Code de commerce, aucune opposition n'a été faite dans le délai légal par un créancier antérieur au dépôt.

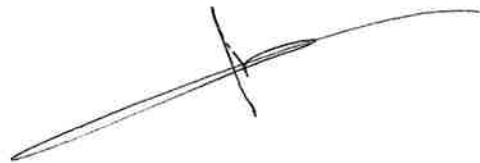
En conséquence, l'Associé Unique :

- constate la réalisation de la condition suspensive prévue dans ladite décision, conformément au certificat de non opposition, daté du 08/01/2026, annexé au présent procès verbal
- constate en conséquence le caractère définitif de la réduction de capital ainsi décidée et de la modification corrélative des statuts.

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Alain HAMAN

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke with a vertical crossbar and a small loop at the end.